

BIROU TAXE

400012 Cluj-Napoca, România
str. Victor Babeș nr. 8
Tel: +40-264-597256 int. 2159
Fax: +40-264-597257
E-mail: biroutaxe@umfcluj.ro

www.umfcluj.ro



UMF
UNIVERSITATEA DE
MEDICINĂ ȘI FARMACIE
IULIU HAȚIEGANU
CLUJ-NAPOCA

Approuvé dans HS 9/25.06.2019

FRAIS DE SCOLARITÉ valables pour l'année universitaire 2019-2020

I. ÉTUDIANTS AVEC FRAIS DE SCOLARITÉ - QUI PASSENT UN EXAMEN ÉCRIT D'ADMISSION

1. FRAIS DE SCOLARITÉ:

Année d'étude	Faculté de Médecine (360 crédits)	Faculté de Médecine Dentaire (360 crédits)	Faculté de Pharmacie (300 crédits)	Les programmes d'études (180 crédits)	Les programmes d'études (240 crédits)
I	8100 lei	8100 lei	8100 lei	4800/*6000 lei	4800 lei
II	8100 lei	8100 lei	8100 lei	4800/*6000 lei	4800 lei
III	8100 lei	8100 lei	8100 lei	4800/*6000 lei	4800 lei
IV	8100 lei	8100 lei	8100 lei	-	4800 lei
V	8100 lei	8100 lei	8100 lei	-	-
VI	8100 lei	8100 lei	-	-	-

* Le frais de scolarité de 6,000 lei, est pour les étudiants inscrits au programme d'étude Technologie Dentaire.

Le frais pour la troisième possibilité de passer l'examen - 50 lei/ examen

Le paiement des frais de scolarité peut être faite intégralement ou en deux versements:

Échéance premier versement: 15 octobre 2019

Échéance second versement: 14 février 2020

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

Le frais pour la première présentation à l'examen de licence est inclus dans les frais de scolarité. Le frais pour la répétition de l'examen de licence est de 250 lei.



2. LES FRAIS POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS UNE ANNÉE COMPLÉMENTAIRE

Les étudiants dans une année complémentaire payent:

1. a) 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant;
b) le frais pour les crédits échoués des années antérieures:
$$\frac{\text{nr. des crédits échoués} \times \text{le frais de scolarité pour l'année d'étude de l'étudiant}}{60}$$

2. Facultatif: un maximum de 20 crédits à l'avance
$$\frac{\text{nr. des crédits à l'avance pour la discipline} \times \text{le frais de scolarité pour l'année d'étude}}{60}$$

À la demande de l'étudiant, dans l'année complémentaire, il peut choisir d'obtenir 20 crédits à l'avance pour la prochaine année universitaire. Dans ce cas, l'étudiant paie des frais en fonction du nombre de crédits alloués aux disciplines respectifs, et dans la prochaine année universitaire il paie intégralement les frais de scolarité.

Le montant des crédits de l'année complémentaire (crédits échoués et crédits à l'avance) ne peut pas excéder 60 crédits dans une année universitaire.

Les étudiants dans l'année complémentaire **paient intégralement** les frais: les frais pour l'année complémentaire et pour les crédits échoués jusqu'à **15 octobre 2019**.

Les crédits en avance peuvent être payés au moins 10 jours avant l'examen.

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour l'année complémentaire, les frais pour les crédits échoués, et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

Les étudiants boursiers de l'État roumain, avec ou sans bourse, admis dans les établissements d'enseignement supérieur sur des places financées par le budget de l'Etat, des Roumains de partout, inscrits dans une année complémentaire, devront payer les frais en lei, le montant étant le même que celui prévu pour les citoyens roumains (le 2ème point de l'Annexe).

3. LES FRAIS POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS L'ANNÉE COMPLÉMENTAIRE FINALE

Les étudiants dans la dernière année d'études qui n'ont pas obtenu toutes les crédits nécessaires pour promouvoir le programme d'étude, à la fin de toutes les sessions d'examens, peuvent continuer leurs études dans une année complémentaire finale.

Les étudiants dans une année complémentaire finale payent :

- a) 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant;



b) le frais pour les crédits échoués des années antérieures:

nr. des crédits échoués X le frais de scolarité pour l'année d'étude de l'étudiant
60

Les étudiants dans une année complémentaire finale **paient intégralement** les frais: 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant et le frais pour les crédits échoués jusqu'à **15 octobre 2019**. Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour l'année complémentaire finale et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

Les étudiants boursiers de l'État roumain, avec ou sans bourse, admis dans les établissements d'enseignement supérieur sur des places financées par le budget de l'Etat, des Roumains de partout, inscrits dans une année complémentaire finale, devront payer les frais en lei, le montant étant le même que celui prévu pour les citoyens roumains (le 3^{ème} point de l'Annexe).

4. LES FRAIS POUR LES CRÉDITS ÉCHOUÉS (≤ 15)

Un étudiant peut accéder à une année universitaire supérieure seulement si la somme des crédits échoués des années précédents ne dépasse pas 15 crédits. La valeur d'un crédit échoué est calculée comme il suit:

nr. des crédits échoués X le frais de scolarité pour l'année d'étude de l'étudiant
60

Le paiement des crédits échoués se fait à la valeur du crédit de l'année d'étude dans laquelle l'étudiant est immatriculé. Le paiement des crédits échoués (≤ 15) se fait au moins 10 jours avant l'examen échoué.

5. FRAIS DE SCOLARITÉ POUR LA DEUXIÈME FACULTÉ

Le frais de scolarité pour la deuxième faculté: A. Les étudiants et les diplômés	= avec le frais de scolarité correspondant aux étudiants payants, et à l'année universitaire dans lequel ils sont immatriculés
B. Les résidents de chirurgie orale et maxillo-faciale, diplômés de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu", spécialité Médecine, qui suivent l'une des formes d'enseignement existantes dans notre université comme deuxième faculté. Pour les éventuelles différences qui doivent être prises en charge, l'université déterminera le poids des matières dans le frais mentionné ci-dessus.	= 1200 lei
C. Frais de scolarité pour les enseignants de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu"- étudiants à la deuxième faculté.	= 1200 lei

Le frais pour la troisième possibilité de passer l'examen - 50 lei/ examen



Le paiement des frais de scolarité peut être faite intégralement ou en deux versements:

Échéance premier versement: 15 octobre 2019

Échéance second versement: 14 février 2020

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

Le frais pour la première présentation à l'examen de licence est inclus dans les frais de scolarité. Le frais pour la répétition de l'examen de licence est de 250 lei.

II. LES ÉTUDIANTS PAYANTS, ADMIS PAR CONCOURS D'ÉVALUATION DES PERFORMANCES UNIVERSITAIRES ET DES RÉALISATIONS PERSONNELLES

1. LE FRAIS DE SCOLARITÉ

1.1 Les citoyens des États membres de l'UE, des États appartenant à L'Espace Économique Européen et à la Confédération Suisse, vont payer les frais de scolarité suivants:

Année d'étude	Faculté de Médecine (360 crédits)	Faculté de Médecine Dentaire (360 crédits)	Faculté de Pharmacie (300 crédits)	Les programmes d'études (180 crédits)	Les programmes d'études (240 crédits)
I	6000 euro	6000 euro	6000 euro	3500 euro	3500 euro
II*	6000 euro	6000 euro	6000 euro	3500 euro	3500 euro
III*	6000 euro	6000 euro	6000 euro	3500 euro	3500 euro
IV	5000 euro	5000 euro	5000 euro	-	3500 euro
V	5000 euro	5000 euro	5000 euro	-	-
VI	5000 euro	5000 euro	-	-	-

*Pour les étudiants inscrits en 1^{re} année d'études, avant l'année universitaire 2017-2018, les frais de scolarité restent les mêmes (5000 eur).

- Les frais pour la troisième possibilité de passer l'examen - 50 lei/ examen ;

Le paiement des frais de scolarité peut être faite intégralement ou en deux versements:

Échéance premier versement: 15 octobre 2019

Échéance second versement: 14 février 2020

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les



étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/année.

Le frais pour la première présentation à l'examen de licence est inclus dans les frais de scolarité. Le frais pour la répétition de l'examen de licence est de 250 lei.

1.2 Les citoyens des États tiers de l'UE, vont payer les frais de scolarité suivants:

Année d'étude	Faculté de Médecine (360 crédits)	Faculté de Médecine Dentaire (360 crédits)	Faculté de Pharmacie (300 crédits)	Les programmes d'études (180 crédits)	Les programmes d'études (240 crédits)
I	6000 euro	6000 euro	6000 euro	3500 euro	3500 euro
II*	6000 euro	6000 euro	6000 euro	3500 euro	3500 euro
III*	6000 euro	6000 euro	6000 euro	3500 euro	3500 euro
IV	5000 euro	5000 euro	5000 euro	-	3500 euro
V	5000 euro	5000 euro	5000 euro	-	-
VI	5000 euro	5000 euro	-	-	-

*Pour les étudiants inscrits en 1^{re} année d'études, avant l'année universitaire 2017-2018, les frais de scolarité restent les mêmes (5000 eur).

- Le frais pour la troisième possibilité de passer l'examen - 50 euros / examen

Le paiement des frais de scolarité peut être faite intégralement ou en deux versements:

Échéance premier versement: 15 octobre 2019
Échéance second versement: 14 février 2020

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/année.

Le frais pour la première présentation à l'examen de licence est inclus dans les frais de scolarité. Le frais pour la répétition de l'examen de licence est de 250 lei.



2. LES FRAIS POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS UNE ANNÉE COMPLÉMENTAIRE

2.1 Les citoyens des États membres de l'UE, des États appartenant à L'Espace Économique Européen et à la Confédération Suisse, vont payer les frais de scolarité suivants:

1. a) 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant;
- b) le frais pour les crédits échoués des années antérieures:

nr.des crédits échoués X la valeur d'un crédit échoué

- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 1ere année d'études- 3ème année d'études, la valeur d'un crédit échoué est de 100 euros;
- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 4ème année d'étude- 6ème année d'études, la valeur d'un crédit échoué est de 85 euros;
- Pour les programmes d'études de 180 – 240 crédits, la valeur d'un crédit échoué est de 60 euros;

2. Facultatif: un maximum de 20 crédits à l'avance

nr.des crédits à l'avance X la valeur d'un crédit à l'avance

- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 1ere année d'études-3ème année d'études, la valeur d'un crédit à l'avance est de 100 euros;
- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 4ème année d'étude - 6ème année d'études, la valeur d'un crédit à l'avance est de 85 euros;
- Pour les programmes d'études de 180 – 240 crédits, la valeur d'un crédit à l'avance est de 60 euros;

À la demande de l'étudiant, dans l'année complémentaire, il peut choisir d'obtenir 20 crédits à l'avance pour la prochaine année universitaire. Dans ce cas, l'étudiant paie des frais en fonction du nombre de crédits alloués aux disciplines respectifs, et dans la prochaine année universitaire il paie intégralement les frais de scolarité.

Le montant des crédits de l'année complémentaire (crédits échoués et crédits à l'avance) ne peut pas excéder 60 crédits dans une année universitaire.

Les étudiants dans l'année complémentaire **paient intégralement** les frais: les frais pour l'année complémentaire et pour les crédits échoués jusqu'à **15 octobre 2019**.

Les crédits en avance peuvent être payés au moins 10 jours avant l'examen.

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour l'année complémentaire, les frais pour les crédits échoués, et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/an.



2.2 Les citoyens des États tiers de l'UE vont payer les frais de scolarité suivants:

1. a) 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant;
- b) le frais pour les crédits échoués des années antérieures:

nr. des crédits échoués X la valeur d'un crédit échoué

- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 1ère année d'études- 3ème année d'études, la valeur d'un crédit échoué est de 100 euros;
- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 4ème année d'étude - 6ème année d'études, la valeur d'un crédit échoué est de 85 euros;
- Pour les programmes d'études de 180 – 240 crédits, la valeur d'un crédit échoué est de 60 euros;

2. Facultatif: un maximum de 20 crédits à l'avance

nr. des crédits à l'avance X la valeur d'un crédit à l'avance

- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 1ère année d'études-3ème année d'études, la valeur d'un crédit à l'avance est de 100 euros;
- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 4ème année d'étude - 6ème année d'études, la valeur d'un crédit à l'avance est de 85 euros;
- Pour les programmes d'études de 180 – 240 crédits, la valeur d'un crédit à l'avance est de 60 euros;

À la demande de l'étudiant, dans l'année complémentaire, il peut choisir d'obtenir 20 crédits à l'avance pour la prochaine année universitaire. Dans ce cas, l'étudiant paie des frais en fonction du nombre de crédits alloués aux disciplines respectifs, et dans la prochaine année universitaire il paie intégralement les frais de scolarité.

Le montant des crédits de l'année complémentaire (crédits échoués et crédits à l'avance) ne peut pas excéder 60 crédits dans une année universitaire.

Les étudiants dans l'année complémentaire paient intégralement les frais: les frais pour l'année complémentaire et pour les crédits échoués jusqu'à **15 octobre 2019**.

Les crédits en avance peuvent être payés au moins 10 jours avant l'examen.

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour l'année complémentaire, les frais pour les crédits échoués, et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

Les étudiants boursiers de l'État roumain, avec ou sans bourse, admis dans les établissements d'enseignement supérieur sur des places financées par le budget de l'Etat, des citoyens étrangers,



inscrits dans une année complémentaire, depuis l'année universitaire 2017-2018, devront payer les frais en eur, le montant étant le même que celui prévu pour les citoyens des États tiers de l'UE (le point 2.2 de l'Annexe).

3. LES FRAIS POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS L' ANNÉE COMPLÉMENTAIRE FINALE

Les étudiants dans la dernière année d'études qui n'ont pas obtenu toutes les crédits nécessaires pour promouvoir le programme d'étude, à la fin de toutes les sessions d'examens, peuvent continuer leurs études dans une année complémentaire finale.

3.1 Les citoyens des États membres de l'UE, des États appartenant à L'Espace Économique Européen et à la Confédération Suisse, vont payer les frais de scolarité suivants:

- a) 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant;
- b) le frais pour les crédits échoués des années antérieures:

nr. des crédits échoués X la valeur d'un crédit échoué

- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, la valeur d'un crédit échoué est de 85 euros;
- Pour les programmes d'études de 180 – 240 crédits, la valeur d'un crédit échoué est de 60 euros;

Les étudiants dans l'année complémentaire finale **paient intégralement** les frais: 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant et le frais pour les crédits échoués jusqu'à **15 octobre 2019**.

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour l'année complémentaire finale et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

3.2 Les citoyens des États tiers de l'UE vont payer les frais de scolarité suivants:

- a) 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant;
- b) le frais pour les crédits échoués des années antérieures:

nr. des crédits échoués X la valeur d'un crédit échoué

- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, la valeur d'un crédit échoué est de 85 euros;
- Pour les programmes d'études de 180 – 240 crédits, la valeur d'un crédit échoué est de 60 euros;

Les étudiants dans l'année complémentaire finale **paient intégralement** les frais: 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant et le frais pour les crédits échoués jusqu'à **15 octobre 2019**.



Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour l'année complémentaire finale et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

Les étudiants boursiers de l'État roumain, avec ou sans bourse, admis dans les établissements d'enseignement supérieur sur des places financées par le budget de l'Etat, des citoyens étrangers, inscrits dans une année complémentaire finale, depuis l'année universitaire 2017-2018, devront payer les frais en eur, le montant étant le même que celui prévu pour les citoyens des États tiers de l'UE (le point 3.2 de l'Annexe).

4. LES FRAIS POUR LES CRÉDITS ÉCHOUÉS (≤ 15)

Un étudiant peut accéder à une année universitaire supérieure seulement si la somme des crédits échoués des années précédents ne dépasse pas 15 crédits.

4.1 Les citoyens des États membres de l'UE, des États appartenant à L'Espace Économique Européen et à la Confédération Suisse, vont payer les frais de scolarité suivants:

nr. des crédits échoués X la valeur d'un crédit échoué

- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 1ere année d'études-3ème année d'études, la valeur d'un crédit échoué est de 100 euros;
- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 4ème année d'étude - 6ème année d'études, la valeur d'un crédit échoué est de 85 euros;
- Pour les programmes d'études de 180 – 240 crédits, la valeur d'un crédit échoué est de 60 euros;

4.2 Les citoyens des États tiers de l'UE, vont payer pour les crédits échoués ainsi:

nr. des crédits échoués X la valeur d'un crédit échoué

- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 1ere année d'études-3ème année d'études, la valeur d'un crédit échoué est de 100 euros;
- Pour les programmes d'études de 360 – 300 crédits, 4ème année d'étude - 6ème année d'études, la valeur d'un crédit échoué est de 85 euros;
- Pour les programmes d'études de 180 – 240 crédits, la valeur d'un crédit échoué est de 60 euros;

Le paiement des crédits échoués se fait à la valeur du crédit de l'année d'étude dans laquelle l'étudiant est immatriculé. Le paiement des crédits échoués (≤ 15) se fait au moins 10 jours avant l'examen échoué.



III. LES FRAIS POUR LES ÉTUDES DE MASTER

1. Les frais pour les études de master pour les étudiants roumains, les citoyens des États membres de l'UE, des États appartenant à L'Espace Économique Européen et à la Confédération Suisse, qui passent un examen écrit d'admission

1.1 Les frais de scolarité pour les études de master

Frais d'inscription aux études de master*	300 LEI
Frais d'immatriculation	50 LEI
Frais de scolarité	3 000 LEI(1500 lei/semestre)
Frais de réexamen	50 LEI

*Les enfants du personnel didactique et du personnel administratif actifs, les enfants du personnel didactique et du personnel administratif à la retraite du système éducatif, les enfants orphelins d'un ou des deux parents qui ont travaillé dans le système éducatif, les enfants du personnel employé à l'Université de Médecine et Pharmacie "Iuliu-Hațieganu" sont exonérés du paiement des frais d'inscription pour le master.

Le paiement des frais de scolarité peut être faite intégralement ou en deux versements:

Échéance premier versement: 22 octobre 2019

Échéance second versement: 21 février 2020

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour les études de master et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants au master et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année universitaire prochaine où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

Le frais pour la première présentation à l'examen de dissertation est inclus dans les frais de scolarité. Le frais pour la répétition de l'examen de dissertation est de 250 lei.

1.2 LES FRAIS POUR LES ÉTUDIANTS INSCRITS DANS UNE ANNÉE COMPLÉMENTAIRE

Les étudiants au master qui n'ont pas obtenu le nombre d'unités de crédit nécessaires à la promotion de l'année d'étude (60 unités de crédit), vont payer :

1. a) 10% de la cotisation annuelle pour l'année d'études de l'étudiant à master;

b) le frais pour les crédits échoués:

nr. des crédits échoués X le frais de scolarité pour l'année d'étude de l'étudiant à master

60

2. Facultatif: un maximum de 20 crédits à l'avance

nr. des crédits à l'avance pour la discipline X le frais de scolarité pour l'année d'étude de l'étudiant

60



À la demande de l'étudiant au master, dans l'année complémentaire, il peut choisir d'obtenir 20 crédits à l'avance pour la prochaine année universitaire. Dans ce cas, l'étudiant paie des frais en fonction du nombre de crédits alloués aux disciplines respectifs, et dans la prochaine année universitaire il paie intégralement les frais de scolarité.

Le montant des crédits de l'année complémentaire (crédits échoués et crédits à l'avance) ne peut pas excéder 60 crédits dans une année universitaire.

Les étudiants au master dans l'année complémentaire paient intégralement les frais: les frais pour l'année complémentaire et pour les crédits échoués jusqu'à **22 octobre 2019**. Les crédits en avance peuvent être payés au moins 10 jours avant l'examen.

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour l'année complémentaire, les frais pour les crédits échoués, et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants au master et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

La réinscription se fait en payant des frais de scolarité pour l'année universitaire prochaine où ils sont inscrits et un frais de réinscription de 300 lei/ année.

2. LES FRAIS POUR LES ÉTUDES DE MASTER POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS ADMIS PAR CONCOURS D'ÉVALUATION DES PERFORMANCES UNIVERSITAIRES ET DES RÉALISATIONS PERSONNELLES

Année d'étude	Faculté de Médecine	Faculté de Médecine Dentaire	Faculté de Pharmacie
Citoyens de l'Union Européenne			
1er année	3200 euro	3200 euro	3200 euro
Citoyens non-européens			
1er année	3200 euro	3200 euro	3200 euro

Le paiement des frais de scolarité peut être faite intégralement ou en deux versements:

Échéance premier versement: 15 octobre 2019

Échéance premier versement: 14 février 2020

Frais de réexamen = 50 euro/examen

Pour les 60 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Si, dans 60 jours, l'étudiant n'a pas payé les frais de scolarité pour les études de master et les pénalités associées, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les étudiants débiteurs.

La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des étudiants et le redoublement de l'année universitaire; les notes obtenues dans l'année universitaire ne seront pas reconnus.

Le frais pour la première présentation à l'examen de dissertation est inclus dans les frais de scolarité. Le frais pour la répétition de l'examen de dissertation est de 250 lei.



IV. LES FRAIS POUR LES ÉTUDES DOCTORALES

Les frais pour les doctorants doivent être payés intégralement en deux versements égaux, jusqu'à l'échéance:

Pour les doctorants immatriculés dans les années 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019

Échéance premier versement - 11 octobre 2019, sauf les doctorants admis en Septembre 2019, qui va payer le premier versement à ce jour 04.10.2019

Échéance second versement - 10 avril 2020

Pour les **60 premiers jours** de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard, et après de communiquer l'expulsion. La réinscription se fait en payant des frais de scolarité, des pénalités et un frais de réinscription de 1000 lei.

1.	Les frais pour le doctorat à jour admis en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	10000 RON/année (2000 lei/ année pour les enseignants et non enseignant, employé de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu)
2.	Les frais pour le doctorat à temps partiel admis en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019	5000 RON/année (2000 lei/ année pour les enseignants et non enseignant, employé de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu)
3.	Les frais pour le doctorat à jour, doctorants nonUE	7000 Euro/ année
4.	Le frais pour la soutenance de la thèse de doctorat pour les doctorants payants (à distance, à jour; à temps partiel)	2100 lei
5.	Le frais pour la soutenance de la thèse de doctorat pour les doctorants de l'UE et non UE immatriculés aux études doctorales, payant, pour les doctorats qui paient avec capital propre	1000 Euro
6.	Frais d'inscription aux études de doctorat	
	- les candidats employés à l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu"	100 lei
	- les candidats médecins résidents	100 lei
	- UMF Cluj diplômés de classe 2019	100 lei
	- autre catégories de candidats	500 lei
7.	Le frais pour obtenir un certificat de maîtrise de langue étrangère pour le doctorat	70 lei
8.	Les pénalités pour ne pas payer à temps le frais pour le	0,1% / jour de retard (pour 60 jours)
9.	Le retrait de toute forme de doctorat financé par le budget de l'Etat	1400 lei
10.	Le frais pour ne pas soutenir la thèse de doctorat à terme	300 RON/mois (3600 RON/année), avec ½ réduction pour les enseignants de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu". Le frais doit être payé jusqu'à 30 septembre du chaque année universitaire prolongée



V. LES FRAIS POUR LE PROGRAMME DE RESIDENCE POUR LES CITOYENS DES ÉTATS TIERS DE L'UE

Année d'étude	Médecine	Médecine Dentaire	Pharmacie
I	6000 euro	6000 euro	6000 euro
II	6000 euro	6000 euro	6000 euro
III	6000 euro	6000 euro	6000 euro
IV	5000 euro	5000 euro	-
V	5000 euro	5000 euro	-
VI	5000 euro	-	-
VII	5000 euro	-	-

Le paiement des frais de scolarité peut être faite intégralement ou en deux versements.

Les résidents payants, sans examen d'admission, doivent payer le frais de scolarité intégralement jusqu'à l'échéance du versement antérieur.

Pour les 30 premiers jours de la date d'échéance, l'université se réserve le droit de facturer pénalité de 0,1% / jour de retard par rapport au montant dû. Après 30 jours, l'université prend les dispositions nécessaires pour expulser les résidents débiteurs. La décision d'expulsion implique l'annulation d'engagements financiers des résidents pour l'activité didactique échoué.

VI. LES FRAIS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Le frais pour la carte de bibliothèque -pour les étudiants de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu" -pour les étudiants au master -pour les doctorants de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu" -pour les employés de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu" / bibliothécaires	0 lei
Le frais pour la carte de bibliothèque -pour les utilisateurs externes, pour les résidents (consulter les livres dans la salle de lecture)	10 lei/mois
Le frais pour la carte de bibliothèque - pour les utilisateurs externes, pour les résidents (des emprunts)	50 lei/année
Les pénalités pour ne pas retourner à temps les livres et manuels empruntés -pour les livres sous prêt à court terme (plus d'un jour de retard) -pour les livres sous prêt à long terme (les courses)	5 lei / jour de retard 0,5 lei / jour de retard
Le frais pour la délivrance double carte de bibliothèque	25 lei



Lorsque des documents sont endommagés, détruits ou perdus par les utilisateurs, ils paient la valeur liquidative du document, l'application mise à jour du facteur de l'inflation, majoré d'un montant égal à 1-5 fois le prix ainsi calculé.

Les prix pour copier, imprimer et scanner:

Sommes (lei)	Noir et blanc		Couleur	
	1 Face	1 Recto - Verso	1 Face	1 Recto - Verso
COPIER A4	0,20	0,35	1,20	2,00
IMPRIMER A4	0,40	0,60	1,20	2,00
SCANNER A4	1,00	-	1,00	-
DOCUMENTS SPIRAUX (SPIRALES MÉTALLIQUES OU SPIRALES EN PLASTIQUE)				5,00

VII. AUTRES FRAIS

Frais d'immatriculation pour les étudiants (en exceptant les étudiants avec capital propre)	50 LEI
Frais pour la réimmatriculation	300 LEI
Frais pour la manipulation du dossier pour le transfert de l'Université de Médecine et Pharmacie "Iuliu Hațieganu" à d'autres universités	300 LEI
Frais pour la manipulation du dossier pour le transfert d'autres universités à l'Université de Médecine et Pharmacie "Iuliu Hațieganu"	200 LEI
Les frais pour la manipulation du dossier pour l'admission à la deuxième faculté (pour les résidents en chirurgie orale et maxillo-faciale, diplômés de l'Université de Médecine et Pharmacie "Iuliu Hațieganu", spécialité Médecine, et pour les enseignants de l'Université de Médecine et Pharmacie "Iuliu Hațieganu" - étudiants à la deuxième faculté)	200 LEI
Les frais pour l'examen d'équivalence (sauf les étudiants qui ont reçu la mobilité internationale et qui ont obtenu les crédits prévus dans le contrat d'étude signé)	est calculé en fonction de la proportion de la matière dans le plan d'éducation (nombre de crédits accordés), du frais annuel pour l'année universitaire où l'étudiant a été immatriculé
Les frais pour la possibilité de passer l'examen pour la troisième fois, pour les étudiants (roumains, citoyens de l'UE, des étudiants boursiers de l'État roumain- des Roumains de partout, avec ou sans bourse), sauf pour les étudiants inscrits dans une année supplémentaire et ceux qui paient le frais pour crédits échoués <15, pour la discipline échouée	50 LEI
Les frais pour la possibilité de passer l'examen pour la troisième fois, pour les étudiants boursiers de l'État roumain- des citoyens étrangers, avec ou sans bourse, sauf pour les étudiants inscrits dans une année complémentaire et pour ceux qui paient les frais pour crédits échoués <15, pour la discipline échouée	50 EUR
Le frais de réexamen pour l'augmentation des notes	30 LEI
Le frais pour récupérer les absences des activités d'enseignement - travaux dirigés (dans un terme de 7 jours)	9 RON/heure



Cours optionnel payant	20 LEI
Le frais pour le relevé de notes (en double) pour les diplômés de l'Université	100 LEI
Le frais pour la délivrance situation scolaire en double	10 RON/année
Le frais pour la délivrance du programme d'enseignement en double	25 RON/année
Le frais pour la délivrance de la carte d'étudiant en double	50 LEI
Le frais pour la délivrance de le Cahier de pratique médicale/ Cahier de compétences pratiques en double	50 LEI/copie
Le frais pour la délivrance d'une attestation pour fin d'études	30 LEI
Le frais pour la délivrance du certificat (diplôme) des courses postuniversitaires en double	50 LEI
Le frais pour la délivrance du diplôme en double	100 LEI
Le frais pour la délivrance du supplément au diplôme en double	150 LEI
Le frais pour remettre le diplôme de licence ou de fin d'études, suite à une mauvaise communication des données personnelles	300 LEI
Le frais pour une attestation d'échographie pratique supervisée	50 LEI
Le frais pour attestation après la fin d'études (authenticité, etc)	30 LEI
Le frais pour attestation après la fin d'études (authenticité, etc) pour les étudiants citoyens étrangers (avec expédition)	15 EUR
Le frais pour une attestation pour le dossier de retrait	20 LEI
Le frais pour une attestation pour le dossier de retrait pour les étudiants citoyens étrangers (avec expédition)	10 EUR
Le frais pour une attestation pour les ambassades	10 LEI
Le frais pour obtenir un certificat de maîtrise de langue étrangère	
• certificat de langue étrangère (en anglais, français, allemand)/roumaine pour les étudiants de l'Université de Médecine et de Pharmacie "Iuliu Hațieganu	30 LEI
• pour les étudiants transférés à/ vers UMF	50 LEI
• pour les postes d'enseignement et non enseignant (le personnel administratif est également inclus)	70 LEI
• pour l'inscription à l'examen de doctorat, de master ou de résidence	70 LEI
• pour les personnes en dehors de l'université	100 LEI
• pour les enseignants de l'université (teste périodique)	50 LEI
Le frais pour la répétition de l'examen de licence	250 LEI
Pénalité pour ne pas soumettre à temps le mémoire de licence	500 LEI
Le frais pour l' authentification des documents de formation, pour les diplômés étrangers	100 lei/diplômé
Le frais pour l'inscription au concours pour les postes d'enseignant	
• maître assistant (durée déterminée)	200 LEI
• maître assistant (durée indéterminée)	200 LEI
• chargé de cours	300 LEI
• maître de conférences	400 LEI
• professeur	700 LEI



• assistant de recherche	200 LEI
• chercheurs scientifique	200 LEI
• chercheurs scientifique 3 ^{ème} degré	300 LEI
• chercheurs scientifique 2 ^{ème} degré	400 LEI
• chercheurs scientifique 1 ^{ère} degré	700 LEI
Frais d'inscription pour la promotion dans la carrière d'enseignant	
• chargé de cours	300 LEI
• maître de conférences	400 LEI
• professeur	700 LEI
Le frais usuel - Comité éthique de la recherche (demandeurs de l'extérieur UMF)	1500 LEI
Le frais d'urgence - Comité éthique de la recherche	3000 LEI
Le frais d'évaluation psychologique	
• en Roumain	120LEI
• en Anglais ou en Français	200 LEI
Le frais pour obtenir le certificat d'habilitation	
• pour les enseignants de l'université	1500 LEI
• pour les personnes en dehors de l'université	4000 LEI
Le frais pour classer les diplômes de baccalauréat en original, qui ne sont pas donnés aux diplômés dans les 6 mois de l'obtention du diplôme	100 LEI